

Exercice n° 80

Profitez, nous sommes moins chers

PROFITEZ DES BONS
PLANS DE VOTRE CE
10% de Réduction
SUR VOTRE PROCHAIN
SPECTACLE.

CE : comité d'entreprise.

Le comité d'entreprise (CE) de votre établissement vous propose de nombreuses opportunités à des prix défiant toute concurrence (vous ne trouverez *jamais* moins cher ailleurs) dans des domaines multiples et variés.

Vous avez envie de visiter un parc ou un musée ? Des réductions pouvant aller jusqu'à 74 % sont possibles.

Un spectacle vous intéresse ? N'importe où en France ? Vous pouvez choisir parmi plus de cent vingt-cinq mille dates, dans de multiples catégories (one man show, variétés, festivals...), avec des réductions de 10 % en moyenne.

Un cadeau à faire ? Des bons d'achat sont régulièrement mis à votre disposition et peuvent être utilisés pour toute une palette de produits.

Nos tarifs préférentiels peuvent concerner des domaines comme le sport, le bien-être, la beauté et la santé, mais aussi la détente, le cinéma ou des achats d'électroménager. Partez en vacances avec nos promotions, en France ou ailleurs, pendant les congés scolaires ou en dehors, été comme hiver, et bénéficiez de réductions pouvant atteindre 50 % sur certains séjours.

Pour commander, rendez-vous sur notre site et suivez le guide.

Si vous êtes déjà inscrit, après vous être connecté avec votre identifiant et votre mot de passe, profitez de nos offres. Sinon, créez votre compte à partir des coordonnées fournies sur votre carte d'adhérent.

Si vous ne voulez pas passer par le réseau en ligne, téléphonez-nous. Nous sommes à votre écoute les cinq jours ouvrables de 9 h 30 à 17 h 30 au numéro indiqué.

Vous pouvez payer par carte bancaire (dans ce cas, le paiement peut être échelonné en trois fois), ou par chèque, mais votre commande ne sera alors validée qu'à sa réception. Si votre comité d'entreprise vous a ouvert un compte en ligne,

vous utilisez directement votre subvention soit par ce canal, soit par téléphone en fournissant au conseiller qui vous répondra les détails de votre situation. La livraison de votre commande se fera soit par courrier postal, soit par e-billet, selon l'option choisie.

Questions

1. Combien de domaines sont investigués par le CE ?
2. Quel est l'avantage principal ?
3. La carte d'adhérent permet-elle d'ouvrir un compte sur internet ?
4. À votre avis, ce genre d'avantage existe-t-il dans toutes les entreprises ?